

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2022**

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin à 20h30 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Étaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Loïc BOUCHARD, Mme Françoise BRESSON, M. Mathieu DESBAT, M. Jean-Baptiste PAULIN, M. Alain NODIN, Nadine MICHON, M. Aymeric TEVISSSEN - Mme Marie-Charlotte HERITIER - Mme Laetitia PONGE - Mme Brigitte BOURGEAY

Étaient absents excusés : Olivier PASQUAL (pouvoir donné à Mme Laetitia PONGE)
Pierre-Jean LIOBARD (pouvoir donné à M. Alain NODIN)
Isabelle ADELIN (pouvoir donné à Loïc BOUCHARD)
Liliane DALLA LIBERA (pouvoir donné à Marie-Pierre TEYSSIER)
Jean PHILIBERT

Nombre de conseillers en exercice : 16

présents : 11

votants : 15

→ Secrétaire de séance : Mme Françoise BRESSON

→ Mme le Maire met au vote l'approbation du compte rendu de la précédente session. Après vote, le compte rendu de la réunion du 28 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE/GARDERIE POUR LA RENTRÉE 2022

Mme le Maire rappelle que chaque année, le règlement intérieur de la cantine/garderie est diffusé aux familles en début d'année scolaire.

Celui diffusé lors de la rentrée scolaire de 2021 prévoyait l'application d'un barème de tarifs en fonction du quotient familial de chaque famille, transmis en mairie en septembre 2021 et applicable sur toute l'année scolaire.

Certaines familles ont fait part à la mairie de leur changement de situation intervenue en cours d'année scolaire venant modifier significativement leur quotient familial ; ainsi, la municipalité a décidé d'intégrer dans le règlement intérieur une actualisation du quotient familial en milieu d'année scolaire (soit en février de chaque année) pour les familles en faisant la demande.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mme le Maire indique qu'une demande de subvention exceptionnelle est parvenue en mairie de Line Revol portant sur sa participation prochaine aux championnats du Monde BMX Racing UCI 2022 à Nantes du 26 au 31 juillet 2022.

Il est rappelé que la municipalité avait soutenue le projet sportif de Morgan HAUMONT sur 2021 (équitation) et que dans cette même optique, il est proposé d'allouer une aide financière à Line Revol pour la soutenir dans sa carrière sportive.

Mme le Maire demande dans un 1^{er} temps l'accord des élus quant au versement d'une subvention exceptionnelle. Après vote, cette délibération est adoptée à la majorité absolue avec 10 voix « pour » et 5 « abstentions ».

Dans un 2nd temps, la question suivante est posée : « êtes-vous pour le versement d'une subvention d'un montant de 250 € ». L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

M. PAULIN propose qu'une communication en soit faite par Line Revol sur le magazine « ensemble » avec photo de sa prestation.

Mme BRESSON souligne qu'il serait opportun de mettre en valeur de telles actions exemplaires lors de la prochaine cérémonie des vœux du maire.

Mme le Maire remercie l'assemblée et se félicite de l'octroi de cette aide financière qui valorise les jeunes qui sont motivés pour exercer un sport à haut niveau.

REFACTURATION DES RÉPARATIONS D'UNE BORNE INCENDIE SINISTRÉE

Mme le Maire indique que le poteau incendie n° 44 (se trouvant 700 Route de la Vallée) a été heurté le 2 juin dernier par un camion qui a été identifié. De ce fait, la borne a été déclarée hors service. Compte tenu de l'urgence de la réparation à effectuer, le SIEVA (en charge de la gestion des bornes incendie) a très rapidement remis ce poteau en état de fonctionnement.

Ainsi, la commune a reçu du SIEVA la facture de ces réparations pour 1159.14 €. M. BOUCHARD souhaite donc demander le remboursement de ces travaux à la société propriétaire du camion et pour cela il est nécessaire de demander l'accord au conseil municipal.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

✿ DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS :

- Décision n°2022-05-001 : Convention signée entre la commune et une famille Ukrainienne pour assurer leur accueil dans un logement communal à titre gratuit (maison Ragon sur le domaine de Charlieux) jusqu'à ce que cette habitation soit détruite selon les projets de la commune.
- Décision n° 2022-06-001 : remboursement partiel à hauteur de 180.000 € du prêt relais mis en place lors du réaménagement de la salle des sports. Ce versement partiel intervient suite à la réception du FCTVA demandé au titre de 2020.

✿ ENQUÊTE PUBLIQUE :

Les dates de l'enquête publique ont été prises par arrêté du Maire en concertation avec le commissaire-enquêteur. L'enquête se déroulera du 02 septembre 9h00 au 03 octobre 12h00.

Le commissaire-enquêteur assurera 5 permanences en mairie de Civrieux les :

- Vendredi 2 septembre 2022 de 15h à 19h
- Vendredi 9 septembre 2022 de 15h à 19h
- Mercredi 14 septembre 2022 de 13h30 à 17h30
- Mercredi 21 septembre 2022 de 9h à 12h
- Lundi 26 septembre de 9h à 12h

Mme le Maire précise que dans un but d'information optimum, les affiches annonçant cette enquête ont d'ores et déjà été posées sur les divers points d'affichage de la mairie alors que le délai légal prévoit un affichage 15 jours avant enquête. Un panneau complémentaire est également consultable sur l'OAP de Charlieux détaillant cette future zone. L'ensemble de ces informations sont relayées sur l'application Facebook de la mairie ainsi que sur Panneau Pocket.

Toujours dans le cadre de l'enquête publique, un registre dématérialisé sera accessible à tous afin qu'un maximum d'administrés puisse poser leurs questions via une adresse mail dédiée à l'enquête publique. Pour autant, un registre papier sera également mis à la disposition du public en mairie ou lors des permanences de M. le commissaire enquêteur.

Mme le Maire indique que suites aux dépôts du dossier de révision du PLU auprès des PPA (personnes publiques associées) et au passage en CDPENA, les services de l'état, estimant le PLU de Civrieux d'Azergues « remarquable », ont programmé une visite sur site dans plusieurs communes dont Civrieux fait partie. Cette visite prévue lors d'une journée « terrain » organisée dans le cadre de la stratégie départementale eau-air-sol valorisera les actions et projets entrant dans cette stratégie.

Le projet de PLU de Civrieux et plus particulièrement L'OAP de Charlieux seront donc pris pour exemple et présentés auprès des élus et représentants de l'état présents lors de cette journée.

Initialement programmée au 05 juillet 2022, cette visite a été reportée pour la rentrée pour des raisons logistiques et surtout à cause des agendas des élus beaucoup trop contraints avant la période estivale.

Mme le Maire est très fière de l'intérêt porté au PLU de Civrieux d'Azergues par les services de l'état et surtout du projet de l'OAP Charlieux qui a reçu les félicitations de la Commission Départementale de la Préservation

des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ; ce qui va tout à fait à l'encontre des dénonciations calomnieuses de la part de certains administrés depuis 2020 et faisant l'objet de procédures judiciaires en cours de jugement.

❁ DÉPART D'UN AGENT et RECRUTEMENT DIVERS

- Pour information, un agent technique a demandé sa mutation au 01/07/2022 vers une collectivité plus proche de chez lui. Un nouveau recrutement est en cours pour assurer son remplacement.
- Mme le Maire informe l'assemblée qu'un recrutement au service périscolaire doit impérativement être effectué pour la rentrée 2022 afin d'assurer les services de cantine et garderie. Une annonce sera déposée sur le site de la commune et toute personne intéressée peut se faire connaître en mairie. Mme le Maire en profite pour remercier les élues qui se sont rendues disponibles durant cette année scolaire pour remplacer au pied levé les agents absents.
- Un recrutement au service administratif sera à envisager fin d'année en remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite.

❁ NOUVELLES MESURES APPLICABLES AU 01 JUILLET 2022 CONCERNANT LA TENUE DES SESSIONS DE CONSEIL MUNICIPAL ET LA PUBLICATION

Pour information, l'ordonnance n°2021-1310 du 07/10/2021 et le décret n°2021-1311 prévoient que de nouvelles mesures soient mises en place à compter du 01 juillet 2022 concernant la retranscription des séances du conseil municipal ainsi que la nouvelle méthode de publication des différents actes.

⇒ **MESURES CONCERNANT LES FUTURS « COMPTE-RENDU » :**

- Le terme compte-rendu n'existe plus. Il faut désormais rédiger un Procès-Verbal de séance.
- Un Procès-Verbal doit retranscrire tous les débats qui auront lieu au cours de chaque séance en précisant le nom de l' élu qui s'exprime et la teneur de ses propos.
- Chaque PV doit être consultable sur le site internet de la commune mais ne doit plus être affiché en mairie. Il doit être signé du maire et du secrétaire de séance.
- L'affichage en mairie sera réduit à une liste de délibérations adoptées lors de la séance.

⇒ **MESURES CONCERNANT LA PUBLICATION DES ACTES (délibérations,....)**

Les textes stipulent que : « les actes pris par les communes entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés et transmis au contrôle de légalité.

À compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes sera assurée sous forme électronique ». Ils seront donc consultables sur le site internet de la commune pendant une durée de 2 mois.

Toutefois, il est possible pour les communes de – 3500 habitants d'opter par délibération pour conserver la publication des actes uniquement en version papier consultable en mairie. Par conséquent, cela évite le dépôt des actes sous forme électronique sur le site de la commune.

Mme le Maire indique que par souci de totale transparence, seuls les termes de la loi seront appliqués sans prendre en compte cette dérogation possible pour Civrieux d'Azergues.

Dorénavant, la publication des actes administratifs sous forme électronique sera donc effectuée sur le site internet de la commune à compter du 01/07/2022.

❁ DATES DES PROCHAINES MANIFESTATIONS À RETENIR :

Mme BRESSON liste les prochaines dates à retenir :

- 13 juillet 2022 : feu d'artifice bord Azergues avec restauration rapide et animation musicale
- Marché nocturne : le 26 août 2022 fin d'après-midi. Exposants professionnels installés rue de la mairie. Petite restauration/buvette
- Forum des associations : forum prévu le 03 septembre prochain à la Salle des Sports (horaires à préciser)

❁ POINT SUR L'AVANCEMENT D'UNE AFFAIRE JURIDIQUE

Mme le Maire donne les suites d'un contentieux pour lequel le Tribunal Administratif de Lyon vient de rendre son jugement en date du 29/06/2022 rejetant la requête et donnant ainsi raison à la mairie. En effet, un recours avait été déposé contre la mairie suite à un arrêté de refus délivré à un habitant concernant le dépôt d'un PC modificatif (déposé après avoir fait les travaux) qui n'était pas conforme aux dispositions du PLU de Civrieux d'Azergues invoquant une mauvaise appréciation de la mairie quant aux caractéristiques des clôtures environnantes ainsi que d'un détournement de pouvoir.

Le Tribunal Administratif a donc rejeté cette demande et a condamné le requérant à verser à la mairie la somme de 1400 € pour dédommagement.

Mme le Maire est très satisfaite de cette décision démontrant l'intégrité et la probité des décisions prises en matière d'urbanisme.

La séance est levée à 21h45